



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 juin 2006, à 20 h 09, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2006-103 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée régulière est ouverte à 20 h 09.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Robert A. Boucher, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Est absente : Guylaine Dumont, conseillère

Dix personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2006

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Nomination du vérificateur 7
- 3.3 Déneigement
 - 3.3.1 Déneigement des chemins de la Municipalité
 - 3.3.2 Déneigement des rues de la Municipalité
- 3.4 Bureau d'accueil touristique : entente
- 3.5 Vision pro-parents – Politique familiale
- 3.6 Publicité dans *Le Peuple Lotbinière*
- 3.7 Canton d'Orford
- 3.8 Réforme des institutions démocratiques
- 3.9 Motion de félicitations au Festival des écrits de l'ombre

4. URBANISME

- 4.1 Avis de motion (coefficient d'emprise au sol/zones saisonnières)
- 4.2 Avis de motion (usage télécommunication/zone AAa 15)

5. SERVICE DE LA VOIRIE ET D'AQUEDUC

- 5.1 Gestion des cours d'eau : entente intermunicipale
- 5.2 Gestion des cours d'eau : désignation des représentants municipaux
- 5.3 Embauche de Frédéric Lafleur

6. QUESTIONS DIVERSES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Ordre du jour

2006-104 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2006

2006-105 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} MAI 2006

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée
régulière du 1^{er} mai 2006.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2006-106 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les
chèques portent les numéros 8 830 à 8 900 inclusivement, pour un montant total
de 147 077,67 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de
62 204,11 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Nomination du vérificateur

2006-107 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme la firme Dessureault, Lemire,
Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comme vérificateur pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.





3.3 Déneigement

3.3.1 Déneigement des chemins de la Municipalité

2006-108 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ, ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2005-167

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement des chemins le 8 septembre 2005;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions et que celle de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. s'est avérée la plus basse conforme;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution 2005-167 du 11 octobre 2005 par laquelle la Municipalité octroie le contrat pour le déneigement des chemins de la Municipalité à Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. pour les saisons 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008;
- CONSIDÉRANT QUE dès le début de l'exécution de la première année du contrat à l'automne 2005, Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. a démontré qu'elle rencontrait des difficultés importantes à respecter les exigences du contrat;
- CONSIDÉRANT QUE dès l'automne 2005, Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. a démontré différents manquements majeurs à l'exécution du contrat, tels l'absence de certains équipements, la qualité de l'exécution du travail, etc.;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. ont été avisés à plusieurs reprises par les représentants de la Municipalité des différents manquements au contrat;
- CONSIDÉRANT QUE à la suite des précipitations du 16 décembre et 26 décembre 2005, il est devenu évident que Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. était incapable de respecter ses engagements contractuels;
- CONSIDÉRANT QUE Entreprises D.I.M.E. Dubé inc., la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et Transport Bertrand Delisle inc. ont signé un contrat (entente) le 2 janvier 2006 afin de retirer du contrat du 11 octobre 2005, le déneigement par Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. de certains chemins, soit le chemin Bois-Clair, le chemin des Bouleaux-Nord, le chemin des Plaines, le chemin de l'Érablière, la rue Samuel-Rousseau et la rue Garneau, et ce, principalement pour le motif que la sécurité des citoyens était compromise;
- CONSIDÉRANT QU' en signant ce contrat (entente), le 2 janvier 2006, Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. reconnaissait son incapacité à respecter intégralement ses engagements contractuels;
- CONSIDÉRANT QUE depuis le 2 janvier 2006, la Municipalité a invité les représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. à lui indiquer quelles mesures la firme entendait prendre afin de redresser la situation concernant le déneigement des chemins;





CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, aucune garantie n'a été fournie à la Municipalité par les représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. relativement aux moyens que celle-ci entendait prendre afin de respecter intégralement ses engagements contractuels pour la saison 2006-2007 et 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Municipalité est de s'assurer que les chemins situés sur son territoire soient entretenus et déneigés de façon adéquate et sécuritaire;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly résilie le contrat intervenu le 18 octobre 2005 entre la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. relativement à « l'entretien des chemins de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 »;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly abroge la résolution 2005-167 du 11 octobre 2005 intitulée « Appel d'offres – déneigement des chemins » en vertu de laquelle elle octroyait le contrat pour le déneigement des chemins de la Municipalité pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, à Entreprises D.I.M.E. Dubé inc.;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise aux représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc.

Adopté à l'unanimité.

3.3.2 Déneigement des rues de la Municipalité

2006-109 DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ, SUIVI DE LA RÉOLUTION 2005-166

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement des rues le 8 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu trois soumissions et qu'il s'est avéré que celle de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. était la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé, le 11 octobre 2005, le contrat pour le déneigement des rues et des stationnements de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 à Entreprises D.I.M.E. Dubé inc.;

CONSIDÉRANT QU' à cette même date, soit le 11 octobre 2005, la Municipalité octroyait également le contrat à Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. pour l'entretien des chemins de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour les trois mêmes saisons (voir résolution 2005-167);





- CONSIDÉRANT QUE le 2 janvier 2006, un contrat (entente) est intervenu entre la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. et Transport Bertrand Delisle inc. visant à retirer du contrat du 11 octobre 2005 pour le déneigement des chemins, le déneigement de certains chemins et certaines rues afin de les octroyer à un autre entrepreneur, et ce entre autres, pour les motifs apparaissant à la résolution 2006-108;
- CONSIDÉRANT QUE malgré la signature de ce contrat (entente) du 2 janvier 2006, Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. a démontré qu'elle avait beaucoup de difficultés à respecter ses engagements contractuels;
- CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes fondées qui ont été transmises à la Municipalité relativement à la qualité de l'entretien et du déneigement des rues et des stationnements et ce, pour toute la période hivernale 2005-2006;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire rappeler aux représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. l'importance que tous les moyens soient pris, lors des saisons hivernales 2006-2007 et 2007-2008, afin de respecter intégralement ses engagements contractuels;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal

- DE rappeler aux représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. l'importance que les dispositions du contrat signé le 18 octobre 2005 (octroyé par la résolution 2005-166 du 11 octobre 2005) soient intégralement respectées;
- QUE les représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc. soient invités à communiquer avec le directeur général adjoint, au besoin, afin que celui-ci puisse leur rappeler, s'il y a lieu, le contenu des obligations contractuelles et leurs implications;
- QU' une copie de la présente résolution soit transmise aux représentants de Entreprises D.I.M.E. Dubé inc.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Bureau d'accueil touristique : entente

2006-110 ENTENTE RELATIVE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente du Bureau d'accueil touristique de Saint-Antoine-de-Tilly, tel que déposé par l'Office de tourisme de Lotbinière, et de mandater le maire à signer les ententes.

Adopté à l'unanimité.





3.5 Vision pro-parents – Politique familiale

2006-111 PROCLAMATION VISION PRO-PARENTS

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal fasse la proclamation suivante sous forme d'une résolution officielle :

Proclamation de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Vision pro-parents

CONSIDÉRANT QUE nous voulons apporter aux parents, valorisation et soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons que les parents, premiers responsables, jouent un rôle unique, majeur et déterminant auprès de leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons aussi que tous, nous avons un rôle à jouer dans le développement de l'affirmation, l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation d'un enfant;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que les parents ont davantage besoin d'être appuyés, soutenus, outillés que d'être jugés;

pour ces motifs,

il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly s'engage à développer un regard bon, « une manière de voir et de faire » qui tient compte de la « présomption de compétence » que nous avons pour les parents.

Nous voulons faire avec eux, sans les ignorer, les juger, les critiquer ou les infantiliser.

Nous voulons éviter d'intervenir auprès de l'enfant sans avoir établi avec les parents une complicité, car agir tout seul, ça va plus vite, mais avec les parents, ça va plus loin et l'effet est plus durable.

Nous, Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, partageons cette conviction et voulons promouvoir cette « vision » dans le cadre de notre mission.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Publicité dans *Le Peuple Lotbinière*

2006-112 PUBLICITÉ DANS LE PEUPLE LOTBINIÈRE

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu de réserver un espace publicitaire dans le cahier spécial du *Peuple Lotbinière* relatif à l'édition 2006 de la Semaine de la municipalité.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345.

Adopté à l'unanimité.





3.7 Canton d'Orford

2006-113 APPUI AU CANTON D'ORFORD

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly donne son appui à la Municipalité du Canton d'Orford et demande au gouvernement du Québec de respecter la loi des parcs ainsi que l'intégrité du parc du Mont Orford, ne l'amputant pas de son centre et de sa montagne.

Le gouvernement du Québec doit augmenter les aires protégées par les parcs et non les diminuer. Il doit de plus évaluer l'impact qu'aurait la construction de condos sur les réserves d'eau souterraine.

Il est également résolu que la présente soit transmise au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, et à la Municipalité du Canton d'Orford.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Réforme des institutions démocratiques

2006-114 RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

ATTENDU QUE les régions rurales contribuent de façon importante au développement économique, social et culturel du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs régions sont aux prises avec des phénomènes inquiétants, comme l'exode des jeunes et la dévitalisation des milieux, et que ces problématiques exigent d'être dénoncées par des élus engagés dans leur communauté;

ATTENDU QUE pour être acceptable, toute proposition de réforme du mode de scrutin se doit d'intégrer les principes de la décentralisation et de l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE tout transfert de circonscriptions des régions rurales vers les grandes villes est inacceptable et que le découpage actuel des 125 circonscriptions électorales du Québec respecte essentiellement la réalité et les particularités régionales;

ATTENDU QUE des « députés de liste », élus à la proportionnelle, seraient plus redevables à leur parti qu'envers une population rattachée à un territoire et que ces députés auraient une moins grande légitimité au plan local ce qui nuirait à l'actuel équilibre pour la défense des régions au Parlement;

ATTENDU QUE la réforme proposée se traduirait dans les faits par une perte de poids politique importante et irrécupérable pour les régions;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,





il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande au gouvernement de conserver les 125 circonscriptions actuelles, en ajoutant toutefois 17 sièges de députés élus à la proportionnelle, soit un par région du Québec, selon la proposition formulée par la Fédération québécoise des municipalités.

Il est également résolu qu'une copie de la résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest et à la Fédération .

Adopté à l'unanimité.

3.9 Motion de félicitations au Festival des écrits de l'ombre

2006-115 FÉLICITATIONS AU FESTIVAL DES ÉCRITS DE L'OMBRE

CONSIDÉRANT le succès obtenu par le Festival des écrits de l'ombre lors de sa première édition;

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal félicite les organisateurs et organisatrices du Festival. C'est grâce à leurs généreux efforts que le Festival des écrits de l'ombre a connu ce beau succès.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Avis de motion (coefficient d'emprise au sol/zones saisonnières)

AVIS DE MOTION est donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, avec dispense de lecture, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier l'article 28 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin d'augmenter le coefficient d'emprise au sol des bâtiments principaux dans les zones saisonnières identifiées dans le plan de zonage de la Municipalité.

4.2 Avis de motion (usage télécommunication/zone AAa 15)

AVIS DE MOTION est donné par M. Rémi Bélanger, conseiller, avec dispense de lecture, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage « *Antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation* » dans la zone AAa 15 identifiée dans le plan de zonage de la Municipalité.

5. SERVICE DE LA VOIRIE ET D'AQUEDUC

5.1 Gestion des cours d'eau : entente intermunicipale

2006-116 ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

ATTENDU QU' une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;





ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à cette entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la signature de cette entente aura pour effet de confier certaines responsabilités à la Municipalité en matière de gestion des cours d'eau, dont notamment le recouvrement des créances dues, l'exécution des travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau et de recevoir les demandes de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau des citoyens et citoyennes;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, le directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau avec la MRC de Lotbinière tel qu'annexée à la présente résolution du conseil municipal, laquelle en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Gestion des cours d'eau : désignation des représentants municipaux

2006-117 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX, MM. CLAUDE BOIVIN ET STÉPHANE CONSTANTIN, CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme MM. Claude Boivin et Stéphane Constantin, comme personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, pour exercer les fonctions déléguées par la MRC de Lotbinière relatives à la gestion des cours d'eau, le tout tel que prévu dans l'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Embauche de M. Frédéric Lafleur

2006-118 EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIC LAFLEUR

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal embauche M. Frédéric Lafleur en l'absence de M. Gaétan Rousseau, actuellement en congé de maladie.

Le taux horaire est de 10 \$.

Adopté à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est à discuter.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.





8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2006-119 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée. Il est 21 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Lansac, Hugues - remboursement de taxes	90,37 \$	8830
Service aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	403,17 \$	8831
Festival des écrits de l'ombre - rés.: 2006-86 - demande du festival	150,00 \$	8832
Hydro-Québec - puits/pompes, puits, enseigne, éclairage public	1 493,45 \$	8833
Postes Canada - frais de poste (Trait d'union et Express)	186,66 \$	8834
Robert Huot soudure et réparation enr. - rés.: 2006-44 - 50 % du montant de la facture pour la fabrication de poteaux décoratifs	5 061,10 \$	8835
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	9,00 \$	8836
London Life - assurance-collective (avril 2006)	2 467,99 \$	8837
Fondation Hôtel Dieu de Lévis - don (suite au décès de Mme Gracia Ferland Côté)	50,00 \$	8838
Telus Québec - Mairie et Centre communautaire	825,35 \$	8839
Assurance-vie Desjardins - assurance-collective (mai 2006)	568,00 \$	8840
CBSC Capital inc. - contrat photocopieur	1 274,15 \$	8841
Hydro-Québec - Centre communautaire - bibliothèque	1 815,31 \$	8842
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	8843
Citicapital - radio mobile	574,02 \$	8844
Rogers sans-fil - cellulaires et téléavertisseurs (service incendie)	520,18 \$	8845
Telus mobilité - cellulaires	248,49 \$	8846
Beudet, Patrice - rés.: 2006-84 - tonte de pelouse des terrains de la municipalité	1 148,16 \$	8847
Service aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	654,39 \$	8848

COMPTES DE MAI 2006

Accessoires à incendies de Québec inc. - insp. visuelle , air packs, cascade rech.	769,52 \$	8849
Acklands Grainger - piles	34,23 \$	8850
Bédard, Marc - remboursement de facture (poubelle)	14,94 \$	8851
Bélanger, Rémi - frais de déplacement (formation - MRC de l'Amiante)	79,92 \$	8852
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste	185,00 \$	8853
Bernier, Gilles - entretien Centre communautaire	552,12 \$	8854
Bibliothèque - subvention	2 193,00 \$	8855
Biolab division Thetford - analyse de l'eau	305,63 \$	8856
Boivin, Claude - remboursement de facture (divers Centre comm.)	36,35 \$	8857
Matériaux Bomat - matériaux pour estrade (Centre comm.)	383,89 \$	8858
Boucher, Robert A. - travaux pour aménager la fourgonnette de l'inspecteur	105,00 \$	8859
Brunet, Paul - Comité consultatif d'urbanisme (réunion 10 mai 06)	35,00 \$	8860
Centre communautaire - subvention	3 853,00 \$	8861
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (juin 2006) et Congrès COMBEQ	438,32 \$	8862
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité et déplacement	100,00 \$	8863
Déneigement Réal et Émile Aubin:		
<i>Déneigement "bornes fontaine" - 1 272.45 \$</i>		
<i>Déneigement "poste de contrôle rue de la Falaise" - 128.82 \$</i>		
<i>Déneigement "côte des Phares" - 115.02 \$</i>		
<i>Déneigement "chemin des puits" - 1 212.12 \$</i>		
<i>Déneigement "entrée réservoir" - 414.09 \$</i>	3 142,50 \$	8864
Désy, Claude - Comité consultatif d'urbanisme (réunion 10 mai 06)	35,00 \$	8865





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

5 juin 2006

Document Express - papier 8.5 X 11	177,14 \$	8866
Ray-Car - pierre concassée (bris au 3931 chemin de Tilly – École Saint-Antoine)	195,57 \$	8867
Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. - nettoyer tuyaux (3931 ch. de Tilly)	517,61 \$	8868
Les Entreprises Lévisiennes inc. - balai mécanique	2 395,40 \$	8869
Esther Côté design - graphique - conception graphique (enseignes rues St-Antoine)	69,02 \$	8870
Les Excavations Serge Brochu - niveler chemins	1 495,33 \$	8871
Excavation De Tilly enr. - camion (bris 3931 chemin de Tilly et École St-Antoine)	172,53 \$	8872
Fédération québécoise des municipalités:		
<i>Formation: rôles et responsabilités des municipalités - module 2 - pouvoirs, compétences et services de la municipalité</i>		
<i>Inscriptions: Johanne Guimond, Diane Beaulieu Désy - Rémi Bélanger</i>	465,84 \$	8873
Fleuriste St-Agapit - plante (cadeau pour Guylaine Dumont)	49,98 \$	8874
Gaétan Bolduc & Associés inc.:		
<i>Vérification et poser télémétrie - 3 563.85 \$</i>		
<i>Nettoyer strainer vanne, réajustement des débits - 317.18 \$</i>	3 881,03 \$	8875
Houde, Gilles - travaux pour aménager la fourgonnette de l'inspecteur municipal	135,00 \$	8876
Jobin, Philippe - frais de déplacement (CGER à Lévis)	26,64 \$	8877
Laboratoires St-Antoine - nettoyant et détergent (mairie et service incendie)	109,70 \$	8878
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (juin 2006)	100,00 \$	8879
Lafleur, Denise - entretien mairie et bibliothèque (juin 2006)	426,75 \$	8880
Laroche, Diane - frais de déplacement	31,08 \$	8881
Lemay, Régis - Comité consultatif d'urbanisme (réunion 10 mai 06)	35,00 \$	8882
Librairie St-Ex ltée - reliure, enveloppes, chemises, onglets	167,82 \$	8883
Location LPL inc.:		
<i>Location scie à béton (bris au 3931 ch. de Tilly) - 135.73 \$</i>		
<i>Location marteau rotatif (raccordement au 4730 Des Jardins) - 60.96 \$</i>	196,69 \$	8884
Martin & Lévesque (1983) inc. - uniformes (service incendie)	227,06 \$	8885
Maurice Bilodeau entrepreneur général - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	8886
Ministre des Finances - compensation tenant lieu de taxes (réf.: André Côté)	129,00 \$	8887
Ministère de la Sécurité publique, pour services de la Sûreté du Qc	87 571,00 \$	8888
M.R.C. de Lotbinière - quote -part (enfouissement sanitaire - évaluation foncière)	7 498,91 \$	8889
Plomberie Ste-Croix - collet tridon (bris au 3931 chemin de Tilly)	42,38 \$	8890
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau d'éclairage	336,51 \$	8891
Quincaillerie M. Hamel & Fils - divers (bac, balai, vis, lame, balai, paillis, chlore..)	2 075,04 \$	8892
Récupération Gaudreau inc. - service résidentiel (mai 06) - service déchets (avril 06)	4 852,61 \$	8893
Rhéaume, Alain - remboursement facture (CAA - gants) service incendie	17,08 \$	8894
Robert Huot soudure et réparation:		
<i>Installer flèche arrière (camion-voirie) - 479.31 \$</i>		
<i>Attache remorque - 325.35 \$</i>		
<i>Poser girophare avant - 213.70 \$</i>		
<i>Fabriquer support à cône - 204.75 \$</i>	1 223,11 \$	8895
Rousseau, Gaétan - frais de déplacement	280,02 \$	8896
Simon, Martin - entretien caserne	100,00 \$	8897
Tremblay Bois Mignault Lemay - pour services professionnels	1 561,20 \$	8898
VitalAire - oxygène médical	25,75 \$	8899



Mission: développer et conserver!



Wolseley - pièces (entretien système) 186,66 \$ 8900

147 077,67 \$

Salaires et contributions de l'employeur

Période du 19 mars au 29 avril 2006 (administration): 26 330,24 \$

Période du 30 avril au 27 mai 2006 (administration): 20 060,70 \$

Période du 1er au 30 avril 2006 (élus et service incendie): 8 623,28 \$

Période du 1er au 31 mai 2006 (élus et service incendie): 7 189,89 \$

62 204,11 \$

